

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208039-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 26/08/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 03/08/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208039/1/1	PSPC-643	Rouget	Chair crue poisson			29/07/22	-6.6°	Non
202208039/2/1	PSPC-644	Loche	Chair crue poisson			29/07/22	-6.6°	Non
202208039/3/1	PSPC-645	Mullet (Mullus species)	Chair crue poisson			29/07/22	-6.6°	Non
202208039/4/1	PSPC-646	Perroquet	Chair crue poisson			29/04/22	-6.6°	Non

Echantillon : 202208039/1/1

PSPC-643

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 19/08/22	<= 0.005	0,003	0,005
c	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 19/08/22	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 202208039/2/1

PSPC-644

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 19/08/22	<= 0.005	0,003	0,005
c	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 19/08/22	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 202208039/3/1

PSPC-645

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 22/08/22	<= 0.005	0,003	0,005
c	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 22/08/22	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 202208039/4/1

PSPC-646

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
C	Cadmium Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 22/08/22	<= 0.005	0,003	0,005
C	Plomb Mét. int. CS10M2 Date d'analyse: 22/08/22	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique
Orélie MAHOT - Spectrométrie et chromatographie



Validation du rapport
Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202208040-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 07/09/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 03/08/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202208040/1/1	PSPC-647	Perroquet	Chair crue poisson			24/06/22	-6.6°	Non
202208040/2/1	PSPC-648	Bossu	Chair crue poisson			24/06/22	-6.6°	Non
202208040/3/1	PSPC-649	Bossu	Chair crue poisson			29/04/22	-6.6°	Non
202208040/4/1	PSPC-650	Loche	Chair crue poisson			29/04/22	-6.6°	Non
202208040/5/1	PSPC-651	Mullet (Mullus species)	Chair crue poisson			18/03/22	-6.6°	Non

Echantillon : 202208040/1/1

PSPC-647

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/09/22	<= 0.025	0,013	0,025

Echantillon : 202208040/2/1

PSPC-648

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/09/22	0.235 +/- 0.036	0,013	0,025

Echantillon : 202208040/3/1

PSPC-649

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/09/22	0.042 +/- 0.007	0,013	0,025

Echantillon : 202208040/4/1

PSPC-650

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/09/22	0.033 +/- 0.005	0,013	0,025

Echantillon : 202208040/5/1

PSPC-651

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/09/22	<= 0.025	0,013	0,025

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202209089-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 10/10/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 13/09/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202209089/1/1	PSPC-652	Mullet (Mullus species)	Chair crue poisson			26/08/22	-9.3°	Non
202209089/2/1	PSPC-653	Perroquet	Chair crue poisson			26/08/22	-9.3°	Non

Echantillon : 202209089/1/1

PSPC-652

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/10/22	<= 0.025	0,013	0,025

Respect de la quantité d'échantillon préconisée par le laboratoire : non

Echantillon : 202209089/2/1

PSPC-653

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

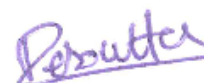
Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 06/10/22	<= 0.025	0,013	0,025

Respect de la quantité d'échantillon préconisée par le laboratoire : non

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
 chromatographie**



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
 service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202210066-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 25/10/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Pauline GOMEL
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA

Date de réception : 13/10/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202210066/1/1	PSPC-654	Rouget	Chair crue poisson			07/10/22	-5.1°	Non
202210066/2/1	PSPC-655	Bossu	Chair crue poisson			07/10/22	-5.1°	Non
202210066/3/1	PSPC-656	Poisson (divers)	Chair crue poisson			07/10/22	-5.1	Non

Echantillon : 202210066/1/1

PSPC-654

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 24/10/22	0.203 +/- 0.031	0,013	0,025

Echantillon : 202210066/2/1

PSPC-655

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 24/10/22	0.152 +/- 0.023	0,013	0,025

Echantillon : 202210066/3/1

PSPC-656

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c Mercure Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 24/10/22	0.244 +/- 0.037	0,013	0,025

Le responsable technique
**Orélie MAHOT - Spectrométrie et
 chromatographie**



Validation du rapport
**Sylvie ROGE, chef de service adjoint du
 LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**RAPPORT D'ANALYSE n° RA202211126-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA

37, lotissement KSI

98890 PAITA

Date d'émission: 16/12/2022**Nom et adresse du prescripteur :**

Madame Loïse DE VALICOURT
 SIVAP SSA CPZP - 37 lotissement KSI - ZI PAITA
 98890 PAITA
 Tel : 24 37 45
 98890 PAITA

Date de réception : 28/11/2022**Commémoratifs :** PSPC 2022 - Poissons.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
202211126/1/1	PSPC-657	Poisson (divers)	Chair crue poisson			16/11/22	-4.8°	Non
202211126/2/1	PSPC-658	Poisson (divers)	Chair crue poisson			16/11/22	-4.8°	Non
202211126/3/1	PSPC-659	Bec de cane	Chair crue poisson			16/11/22	-4.8°	Non
202211126/4/1	PSPC-660	Bec de cane	Chair crue poisson			16/11/22	-4.8°	Non

Echantillon : 202211126/1/1

PSPC-657

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 12/12/22	0.133 +/- 0.02	0,013	0,025

Echantillon : 202211126/2/1

PSPC-658

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 12/12/22	0.168 +/- 0.026	0,013	0,025

Echantillon : 202211126/3/1

PSPC-659

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 12/12/22	0.062 +/- 0.01	0,013	0,025

Echantillon : 202211126/4/1

PSPC-660

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

	Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
c	Mercuré Mét. Int. CS10M9 Date d'analyse: 12/12/22	0.1 +/- 0.015	0,013	0,025

Le responsable technique
Karine BOURGET - Spectrométrie



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».